



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
Session du 13 NOVEMBRE 2020 en VISIOCONFERENCE

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 14 octobre 2020

En présence de 11 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

10 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Martial DUFLOT, Mme Chanez HERBANNE, M. Alexis MANCEL, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Anne FUMERY, M. Alain LETELLIER

1 membre suppléant son titulaire :

Mme Claire MARAIS-BEUIL suppléante de M. Philippe EYMERY

1 membre titulaire ayant donné pouvoir

M. Frans DESMEDT Ayant donné pouvoir à Mme Nadège LEFEBVRE

En présence également de :

M. Christian DEMAY suppléant de Mme Catherine MARTIN
M. Didier RUMEAU suppléant de Mme Chanez HERBANNE

Etaient excusés :

M. Frédéric GAMBLIN, M. Medhi RAHOUI, M. Dominique DEVILLERS, M. Jean CAUWEL, M. Daniel LECA, Mme Nathalie LEBAS, M. Philippe EYMERY, Mme Nicole COLIN, M. Patrice MARCHAND, Mme Martine BORGEO, M. Eric DE VALROGER.

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2. des statuts du syndicat mixte ;

Conformément à l'article L. 1524-1 du code général des collectivités territoriales,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2020 11/13-05 relatif à l'approbation de la fusion de l'ADTO et de la SAO,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

APPROUVE la fusion consistant dans l'absorption de ADTO par la SAO, dont les caractéristiques sont les suivantes :

À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
DÉPOSÉ
LE 17 NOV. 2020



- Apport par ADTO à SAO de la totalité de son actif net, à la date d'effet rétroactif du 1^{er} janvier 2020, soit 1.303.476,78 €,
- Rémunération de cet apport moyennant l'échange de chaque action de ADTO contre 359 actions à émettre par SAO,
- Augmentation corrélative du capital de SAO de 574.000 actions, soit 1.234.960,00 €, assortie d'une prime de fusion de 68.516,78 €,

Etant précisé que, préalablement à cette fusion, SAO a modifié sa forme pour passer de SPLA (société publique locale d'aménagement) à SPL (société publique locale), condition de la réalisation de ladite fusion, que l'assemblée délibérante approuve.

APPROUVE l'opération de modification de capital de la société « ADTO-SAO », issue de l'absorption de ADTO par SAO, opérée par augmentation du nominal des actions de 2,15 € à 150,00 € et par incorporation de réserves pour 67.775,00 € de sorte qu'il s'établisse à 3.306.750,00 € pour être composé de 22.045 actions de 150,00 € de nominal.

APPROUVE les statuts de la société publique locale résultant de ces opérations dont la dénomination sociale sera « ADTO-SAO », tels qu'annexés à la présente délibération.

CHARGE ses représentants au sein de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de voter favorablement pour la réalisation de ces opérations.

CONFIRME, autant que de besoin, que son représentant au sein des organes de la SPL « ADTO-SAO », résultant de la fusion, sera :

- M. Martial Duflot pour les assemblées générales,
- M. Martial Duflot pour les assemblées spéciales,
- M. Martial Duflot en qualité de représentant de notre collectivité, si celle-ci était appelée à siéger au conseil d'administration.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 17 NOV. 2020

Cayeux



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé